

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

27

L'An DEUX MIL VINGT TROIS, le PREMIER MARS à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le vingt-deux février, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, M. Marc MILLET-URSIN, et Stéphane RECOQUE, Adjoints

MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Claire BOUCHEX-BELLOMIE, Angélique GELIS, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JULIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Serge MOLINARI, Pierre DEMAISON, Hubert BERTHOLLET, Philippe CHAPPET, Nicolas SALLAZ, M. Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et M. Richard FORSSARD Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné pouvoir à Mme Mylène FORESTIER

Secrétaire de Séance M. Stéphane RECOQUE

LE MAIRE EXPOSE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du maire n° 2023-060 en date du 21 février 2023 portant retrait de délégation,

Suite au retrait le 21 février 2023 par Monsieur le maire de la délégation consentie à Mme Lucie LITTOZ, Première adjointe au maire par arrêté du 29 mai 2020 dans les domaines de l'administration générale, des finances, de la communication et du développement durable, le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent: «*lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.*».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien Mme Lucie LITTOZ dans ses fonctions de Première adjointe au maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 27 voix pour.

DECIDE DE MAINTENIR Mme Lucie LITTOZ dans ses fonctions de Première adjointe au maire.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
M. Stéphane RECOQUE

Le Maire,
Michel COUTIN




Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le : 03/03/2023

Publié le 05/03/2023

Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services

